

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 99 (1954)  
**Heft:** 7

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Major Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne  
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209.)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

---

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.—  
Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50  
Prix du numéro: Fr. 1.50

---

## Encore le maquis du Vercors et les limites de la guérilla

---

L'article consacré ici même dans le numéro de février dernier au maquis du Vercors m'a valu quelques correspondances de la part des chefs militaires impliqués dans cette malheureuse affaire. Je suis ainsi en mesure de compléter les réflexions qu'elle m'avait suggérées en partant de l'observation par le bas où je me trouvais alors placé, par des considérations tirées maintenant du point de vue plus élevé du commandement. En particulier, il va être désormais possible de fixer la répartition des responsabilités aux divers échelons de la hiérarchie, tandis qu'en février dernier il n'avait été fait allusion que de façon générique au « commandement du Vercors ». Ces considérations, en ce qu'elles permettent de situer le problème de la guérilla dans le cadre d'ensemble de la guerre, aideront ensuite à en préciser les limites.

Certes, il ne s'agit à aucun titre de mettre en discussion la haute valeur morale de la résistance française de 1940 à